



Association loi 1901 n° 0442015378
44120 VERTOU

REGLEMENT INTERIEUR

Est membre actif, toute personne bénéficiant des services de l'association. Il doit s'acquitter d'une cotisation et a droit de vote en Assemblée Générale.

La qualité de membre de l'Association se perd par :

- La démission
- La radiation prononcée par le bureau pour un non-paiement des cotisations ou pour motif grave – non-respect du règlement intérieur entre autres (l'intéressé ayant été préalablement informé et mis en mesure de s'expliquer).

Le montant des cotisations versées reste de droit acquis à l'Association et le membre démissionnaire ou radié ne peut en aucun cas prétendre à son remboursement.

Le règlement intérieur est imposé à tout adhérent ou représentant légal de celui-ci :

- Conduire son enfant à l'heure du cours **jusque dans la salle**.
- **S'assurer de la présence** du professeur de danse, en toute circonstance.
- Récupérer son enfant, à **l'heure dite**, à l'issue du cours **dans la salle** (et non sur le parking). Pour les plus grands, le **respect des horaires** est également impératif.
- Observer les règles d'hygiène et de sécurité :
 - Pour l'activité Modern Jazz, la **tenue exigée est un pantalon jazz noir, un tee-shirt, les cheveux attachés et il est expressément demandé de ne pas danser avec un chewing-gum**. Les chaussures sont interdites dans les salles. Les enfants dansent pied-nus. Les chaussons de danse sont autorisés pour les entraînements.
 - Les vestiaires sont à disposition pour se changer, les vêtements seront mis dans un sac et doivent être ramenés dans la salle de cours. L'ALAS Danse ne sera pas tenue responsable en cas de vol.
- L'inscription est ferme et définitive dès le début des cours. Le certificat médical est obligatoire ou questionnaire de santé pour les réinscriptions (certificat médical valable 3 ans).
- **Respect des autres :**
 - Le professeur est le seul maître et responsable de l'enseignement de la discipline exercée et doit, à ce titre, être respecté.
 - L'association dispensant des activités de groupes, chaque adhérent devra se plier aux exigences du professeur et respecter tout membre de son groupe ou de l'association.
 - La gestion de l'association est confiée à des membres bénévoles qui méritent le respect de chacun.

ALAS DANSE décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement intérieur.